

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 4 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **41**
Nombre de représentés : **7**
Nombre d'absents : **16**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE QUATRE NOVEMBRE à
14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à
Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous
la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_117_CC_12
*Attribution d'un fonds de concours à la
commune de Saint Paul pour
la reconstruction de l'Ecole de Grand
Fond*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme
Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - Mme Suzelle BOUCHER -
M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE -
M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M.
Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-
COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN -
M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Yann CRIGHTON
- M. Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - M. Gilles HUBERT - Mme Marie-Josée
MUSSARD-POLEYA - M. Maxime FROMENTIN - Mme Florence HOAREAU - M.
Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme
Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M.
Armand MOUNIATA - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - Mme Brigitte
DALLY - M. Philippe LUCAS - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick
HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Josian ACADINE - M. Christophe
DAMBREVILLE

Nombre de votants : 48

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
29 octobre 2024

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
08/11/2024

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-
NEMAZINE - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain MOUTAMA-
CHEDIAPIN - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Amandine
TAVEL - M. Philippe ROBERT - Mme Marie ALEXANDRE - M. Pierre Henri
GUINET - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande
PERMALNAICK - M. Jean François NATIVEL - Mme Audrey FONTAINE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Helene ROUGEAU procuration à Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-
CUVELIER - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Christophe
DAMBREVILLE - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE procuration à M. Maxime
FROMENTIN - Mme Brigitte LAURESTANT procuration à Mme Danila BEGUE -
M. Fayzal AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE TOULLEC - Mme Jocelyne
JANNIN procuration à M. Daniel PAUSE - M. Jean MARCEAU procuration à M.
Dominique VIRAMA-COUTAYE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 NOVEMBRE 2024

**AFFAIRE N°2024 117 CC 12 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE SAINT PAUL
LA RECONSTRUCTION DE L'ECOLE DE GRAND FOND** **POUR**

Le Président de séance expose :

Afin de poursuivre sa politique ambitieuse d'investissement et renforcer la péréquation locale, le Territoire de l'Ouest a souhaité proposer à ses communes membres l'adoption d'un pacte financier et fiscal permettant l'attribution d'une enveloppe totale de fonds de concours à hauteur de 20 millions d'euros pour la période 2024-2025.

Ainsi, le pacte financier et fiscal qui a été adopté en conseil communautaire le 2 septembre 2024 prévoit une enveloppe de 20 M€ sur la période 2024-2025, avec un droit de tirage à hauteur de 11.080.937 euros pour la commune de Saint-Paul.

Suite à sa demande, il est proposé d'accorder un fonds de concours à la commune de Saint-Paul pour la reconstruction de l'Ecole de Grand Fond.

Le coût global des travaux s'élève à **9.613.984,30 € TTC**.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

- Subventions diverses : 1.500.000 €
- Participation du Territoire de l'Ouest : 3.540.467 €
- Part communale : 4.573.517,30 €.

Le projet de convention est joint en annexe.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 24/10/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 08/10/2024.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 1 CONTRE) DÉCIDE DE :

- VALIDER le fonds de concours d'un montant de 3.540.467 pour la reconstruction de l'Ecole de Grand Fond ;

- AUTORISER le Président ou son représentant à signer les documents relatifs à cette affaire ;

- DIRE que les crédits sont prévus au budget 2024 du Territoire de l'Ouest.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président